

INFORMATION DE PASSATION D'UNE COT ACTIVITE ECONOMIQUE

Information n°SDVE-2021-21-PSA sur les considérations de droit et de fait justifiant l'absence de publicité et/ou de mise en concurrence pour l'octroi d'une COT



<p>Localisation</p>	<p>Commune de DOMPIERRE SUR BESBRES Département de l'Allier Rive gauche du Canal Latéral à la Loire</p>
<p>Objet de la COT/AOT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • terrain nu de 1506 m² • voies ferrées entre les PK 29.592 et 29.662 (70X11) et PK 29.662 et 29.840 (178X10) : • deux voies entre les PK 29.534 et 29.840 parallèles à l'axe du canal + aiguillage au PK 29.419 + 2 bretelles de raccordement + 1 plaque tournante au PK 29.644. • plate forme de 550 m² entre les PK 29.555 et 29.600 • un appareil de déchargement : pont roulant de 240 m² au PK 29.644 • un mur de quai de 211.40 ml entre les PK 29.592 et 29.662 • un escalier en béton • deux canalisations d'eau pluviales • canalisations électriques souterraines

<p style="text-align: center;">CONSIDERATIONS DE DROIT</p> <p>Absence de publicité et de mise en concurrence de la COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :</p>	<p>Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée ;</p>
<p style="text-align: center;">CONSIDERATIONS DE FAITS</p> <p>Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la COT délivrée</p>	<p>Ces installations décrites supra, sont nécessaires à l'exercice de l'activité industrielle s'exerçant dans les bâtiments et parcelles contiguës</p>